enoé.

créateur d'énergies

Partie 1

Le groupe Enoé

Qui Sommes-nous ?

Producteur d’énergies vertes et locales

Expert en énergie photovoltaïque

Intervention sur l'ensemble de la chaîne de valeur *(développement, financement, construction, opération & maintenance)*

Fondé en

2019

Raccordement de la 1 000ème centrale

2025



Un ancrage territorial fort

- Le développement des **énergies renouvelables** sur un territoire nécessite la prise en compte des réalités locales.

- Enoé a pris le parti de s'implanter auprès des territoires. La connaissance du terrain, des enjeux et des acteurs locaux et un élément fondamental dans la réussite d'un projet.



Enoé, c’est trois domaines d’expertises.



Énergie photovoltaïque

- Toitures
- Ombrières
- Centrales au sol



Solutions agrivoltaïques

- Élevages
- Cultures



Hydrogène renouvelable

- Infrastructures de production et de livraison

Partie 2

Le projet photovoltaïque

Définition projet

Implantation sur exploitation agricole existante

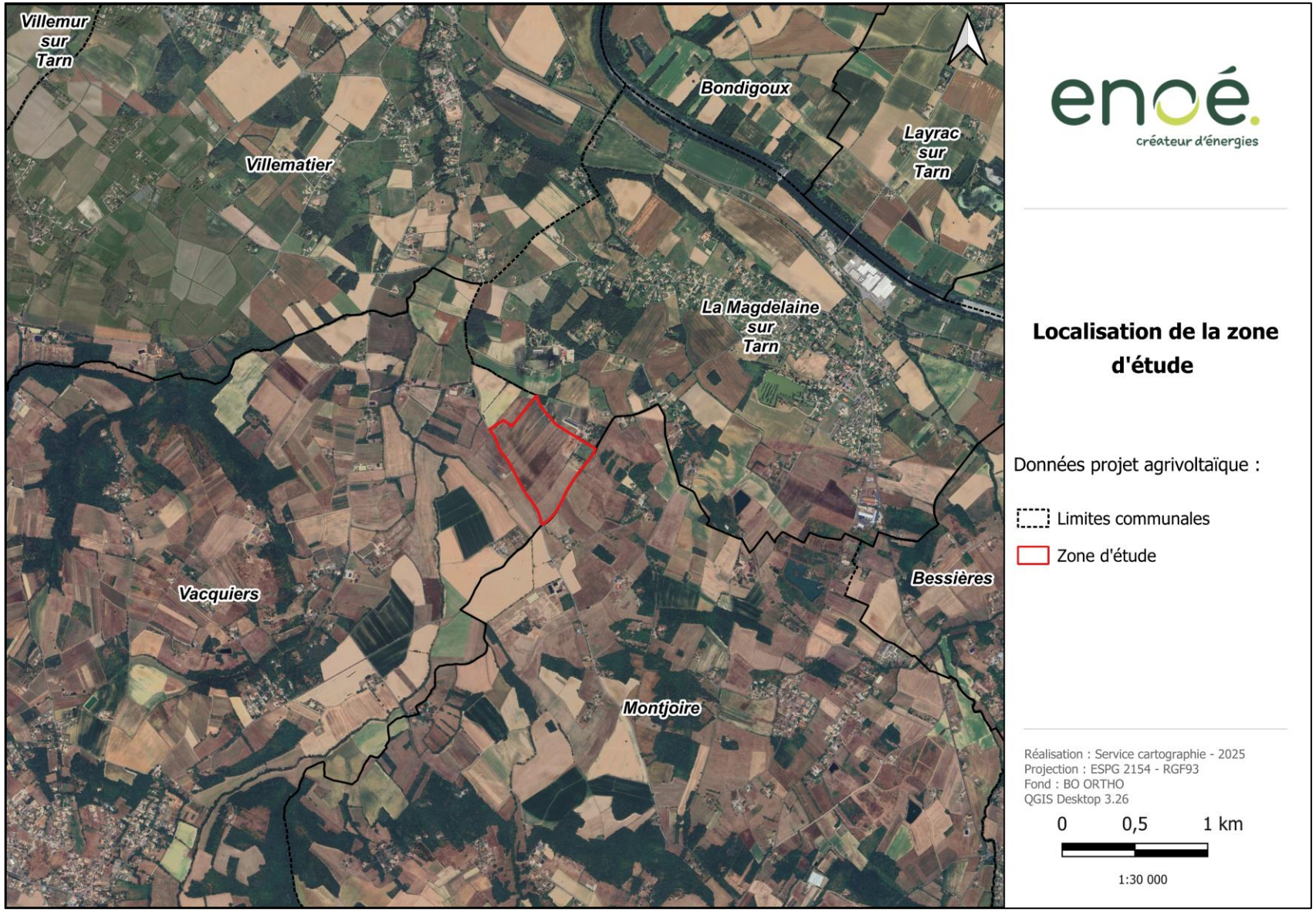
(famille PASCHETTA propriétaire/ exploitant depuis 1973)

Parcelles identifiées :

AC 56 – AC 57 - AC 58 - AC 59

Surface foncière :

29 hectares



Urbanisme

Document en vigueur : **PLU**

État du document : **En vigueur (dernière révision Mars 2020)**

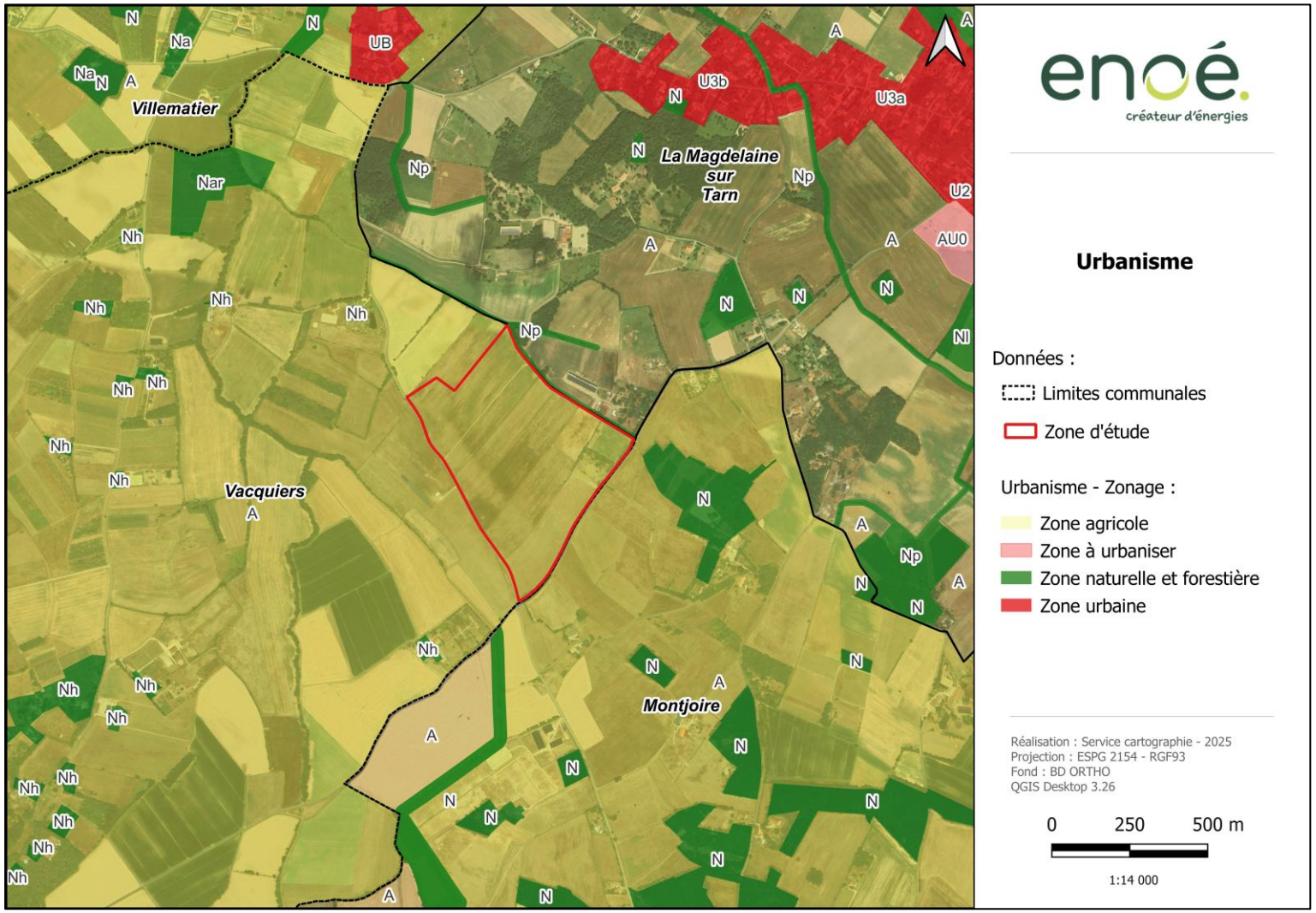
Zonage : **A**

Article A2 – *Occupations et utilisations du sol soumises a des conditions particulières*

Sont autorisés sous conditions :

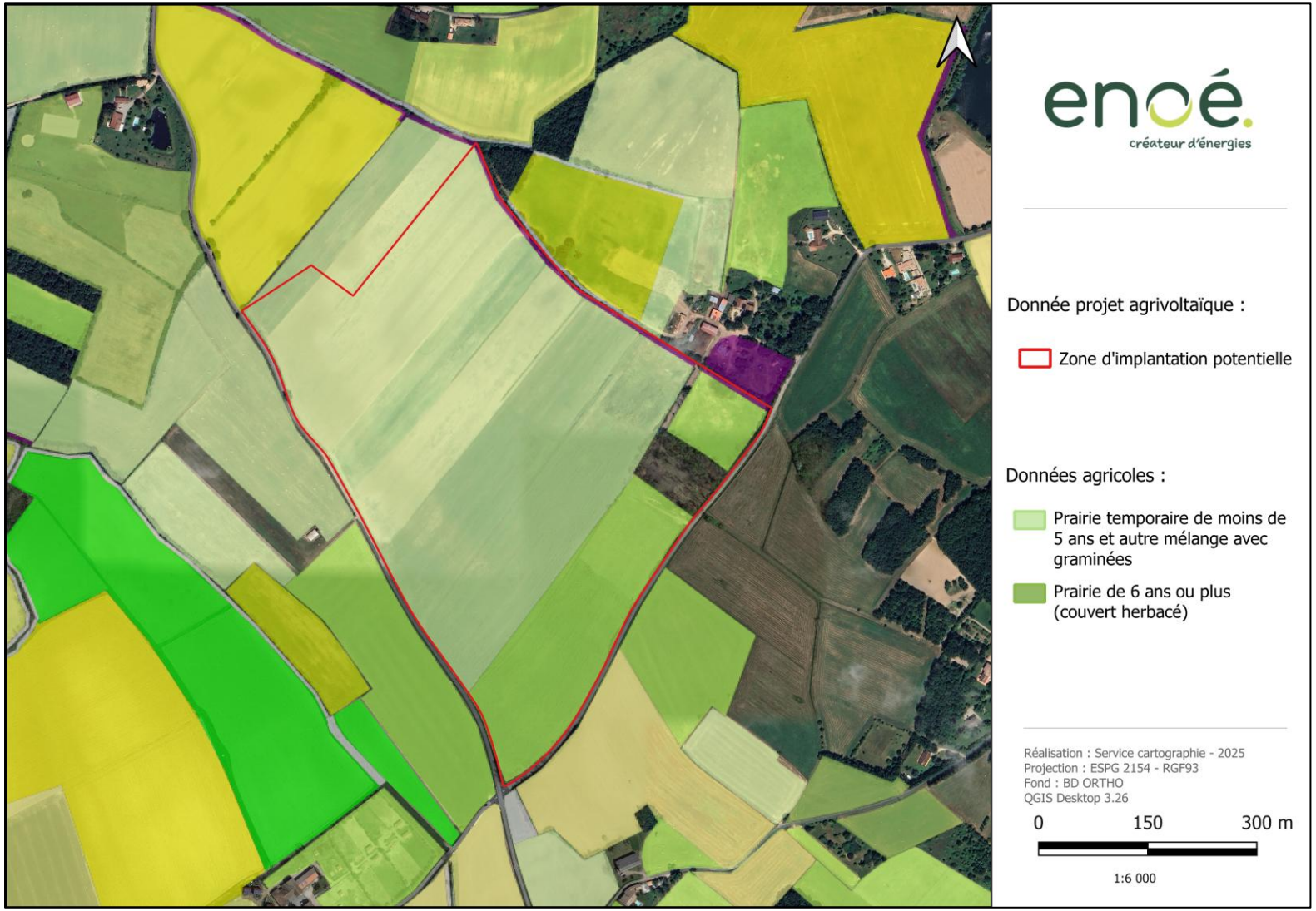
5 - Les installations et travaux divers à condition qu'ils soient liés à l'activité agricole.

Article L.111-27 du Code de l'urbanisme
*« **Sont considérées comme nécessaires à l'exploitation agricole [...] les installations agrivoltaïques** au sens de l'article L. 314-36 du code de l'énergie. »*



Exploitation agricole

- Gérants :
  - M. Louis PASCHETTA (81 ans) – propriétaire
  - Mme Anne PASCHETTA (79 ans) - propriétaire
  - M. Eric PASCHETTA (59 ans) - exploitant
- Adresse : Château du Canonge 31340 La Magdelaine-sur-Tarn
- Activités :
  - Bovins viande (Race Limousine)
  - Taille cheptel : 45 mères
- Surface Agricole Exploitation :
  - **102 ha** (principalement prairie + 20 ha de culture



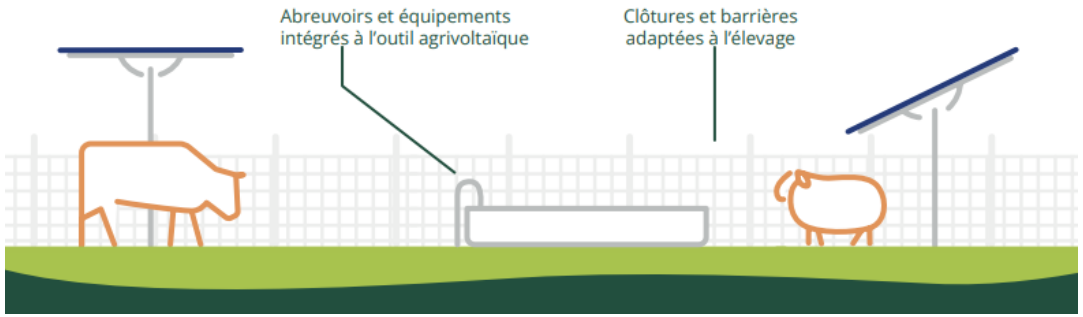
Projet agriPV

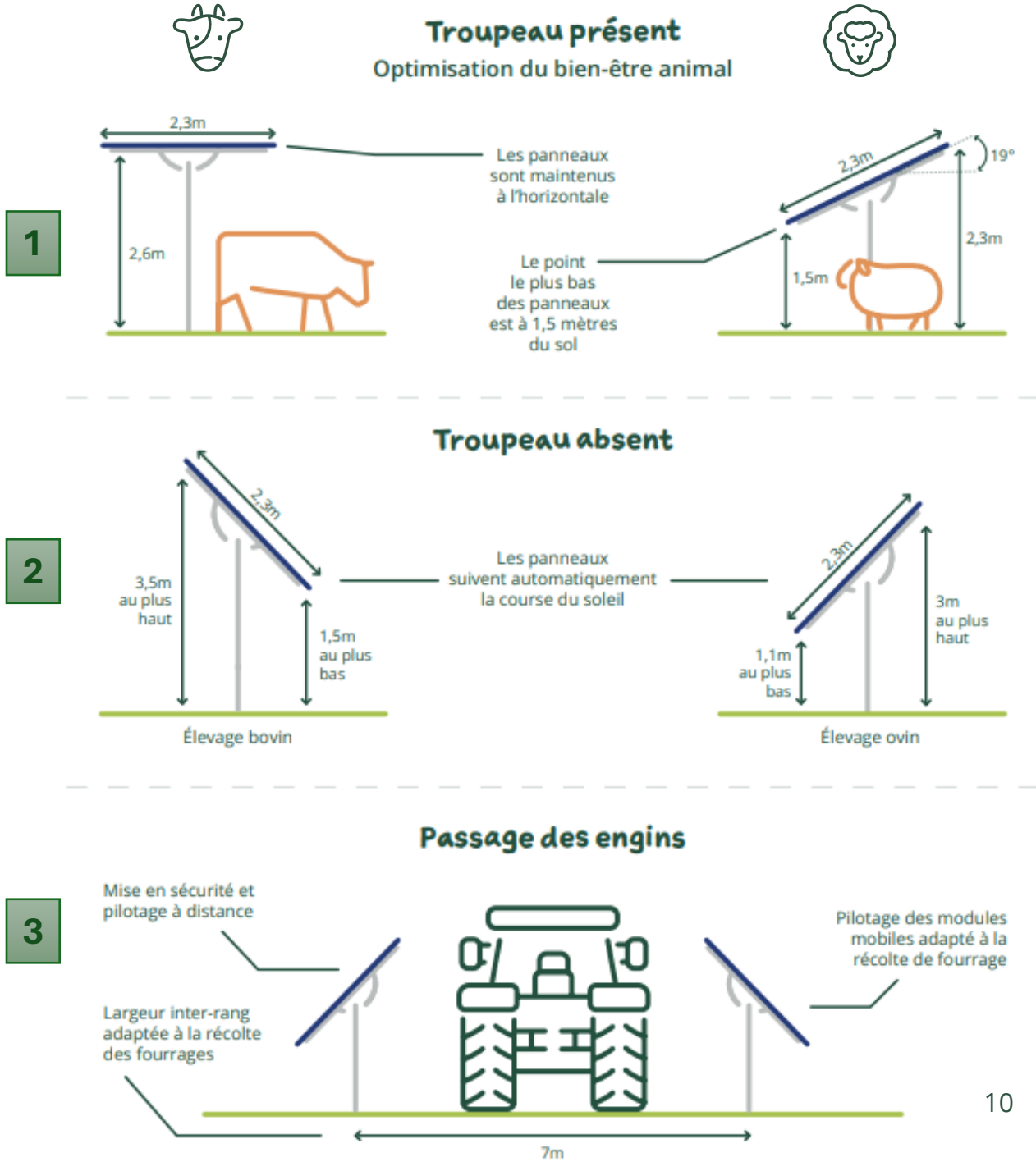
- **Pas de changement de la vocation agricole** (prairie temporaire / permanente pour pâturage bovins et fauche)
- **Prolongement et optimisation du pâturage**
- **Mise en place réseau alimentation en eau et abreuvoirs**

Un outil de production pilotable

Un outil sur-mesure **adapté à l'exploitation agricole :**

- **Structure mono-pieux (1V)** pour optimiser l'espace exploitable et répartition ensoleillement sur les prairies
- **Pilotage** des panneaux en fonction des activités (pâturage, fourrage, passage des engins)
- Créer des **paddocks** pour optimiser les productions
- **Aménagements** pour l'activité d'élevage : abreuvoirs, zone de contention, paddock, brosse à bovins…
- **Intégration du parc dans son environnement** (respect des haies, du relief, des étangs, etc)





Environnement

Zones humides : 20% zone d'étude (6 ha)

- Critère pédologique : présence prolongée permanente d'eau dans le sol
- Critère Habitat : végétaux adaptés aux milieux humdes

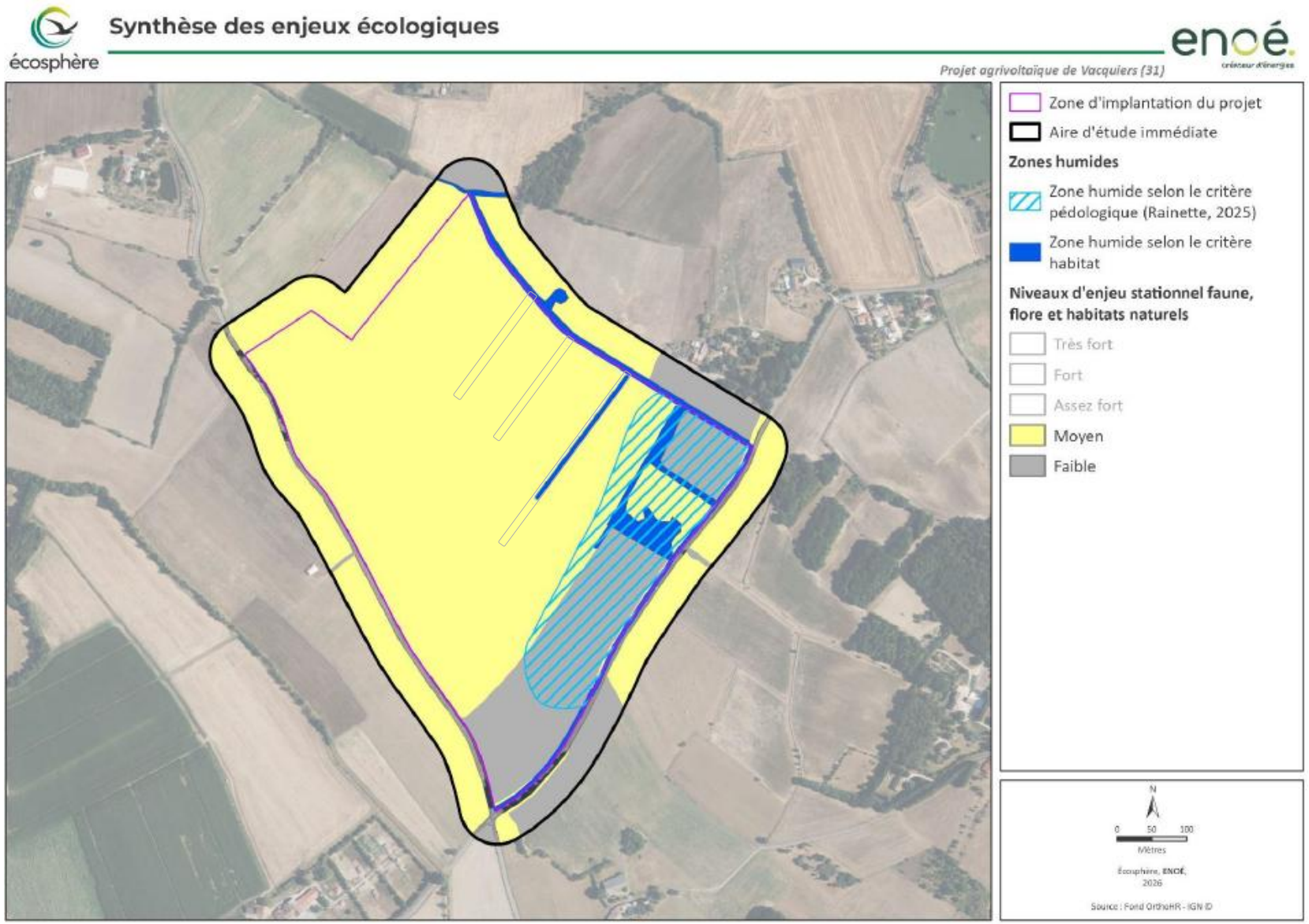
Enjeux identifies (moyen)

- Flore : Ripisylve en bord de la Canonge à préserver
- Avifaune : espèces de milieux ouvert / semi-ouvert
    - **Tarier pâtre / Cisticole des Joncs** : observés sur les prairies - utilisent les fossés secs et humides comme zone refuge en période de fauche
- Invertébrés : Présence d'une espèce protégée **(Grand Capricorne)** sur boisement à l'est

Démarche ERC :

- Evitement des zones humides (habitat / pédologique) et parcelle boisée
- Préservation des fossés existants (zones de refuge pour tarier pâtre et cisticoles des joncs)
- Conservation d'un couvert végétal sur les parcelles

VNEI : Ecosphère



Paysage

Sensibilité aire d'étude éloignée : **très faible**

Sensibilité aire d'étude rapprochée : **forte**

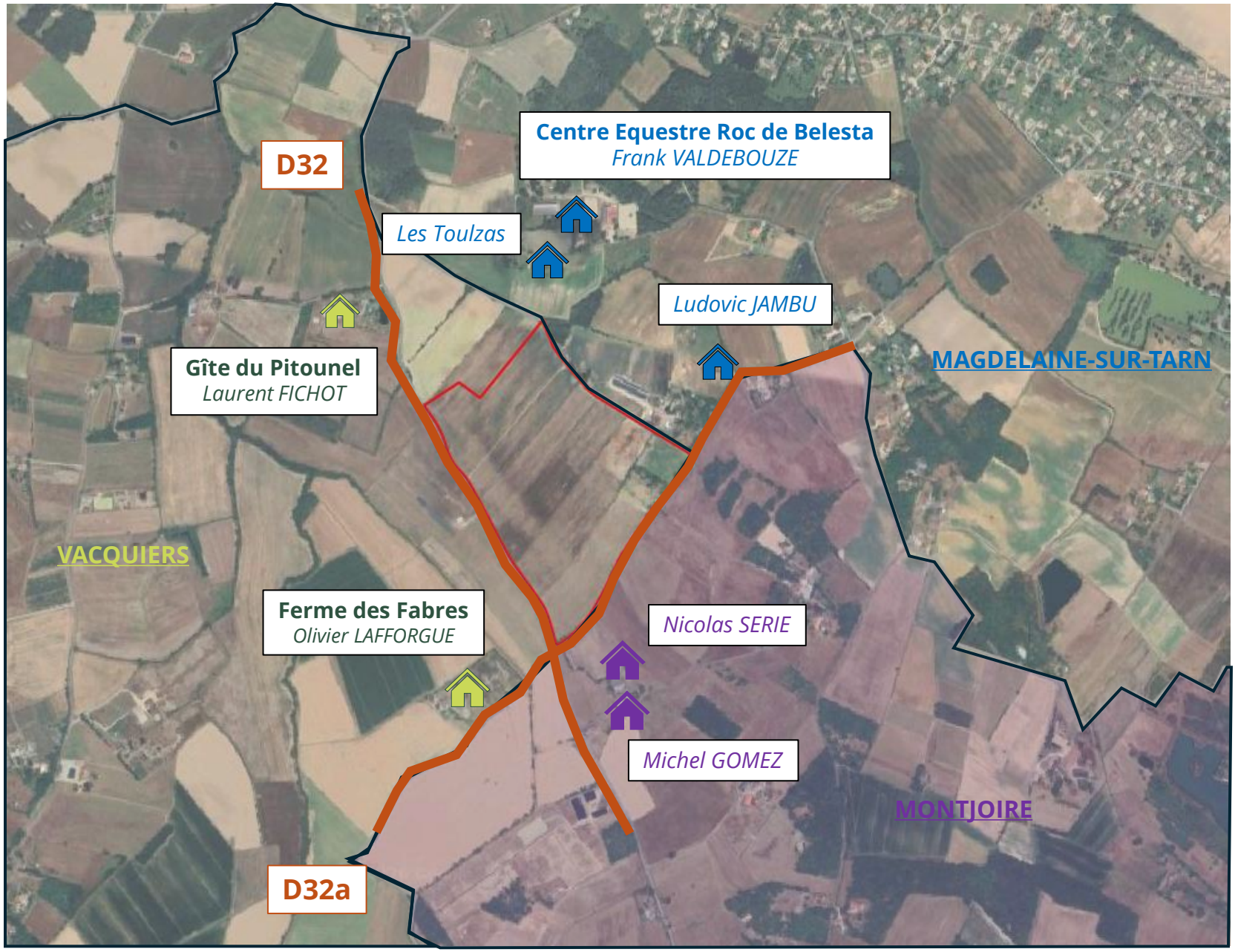
Visibilité forte et directe sur le projet depuis les deux départementales longeant le site d'étude à l'est et à l'ouest

Visibilité faible depuis certaines habitations à proximité (dont habitation famille PASCHETTA)

Mesures paysagères :

- **Conserver les haies et boisements existants** (ruisseau de Canonge / Bordures départementales)
- **Densification / Création de haies pour limiter les visibilités**
- **Equipements techniques :** Palettes de couleurs en phase avec bâtiments existants (teintes verte/beige)

VPEI : Encis



Niveau de risque atténué par mise en œuvre masques visuels paysager

Synthèse concertation riverains



VACQUIERS

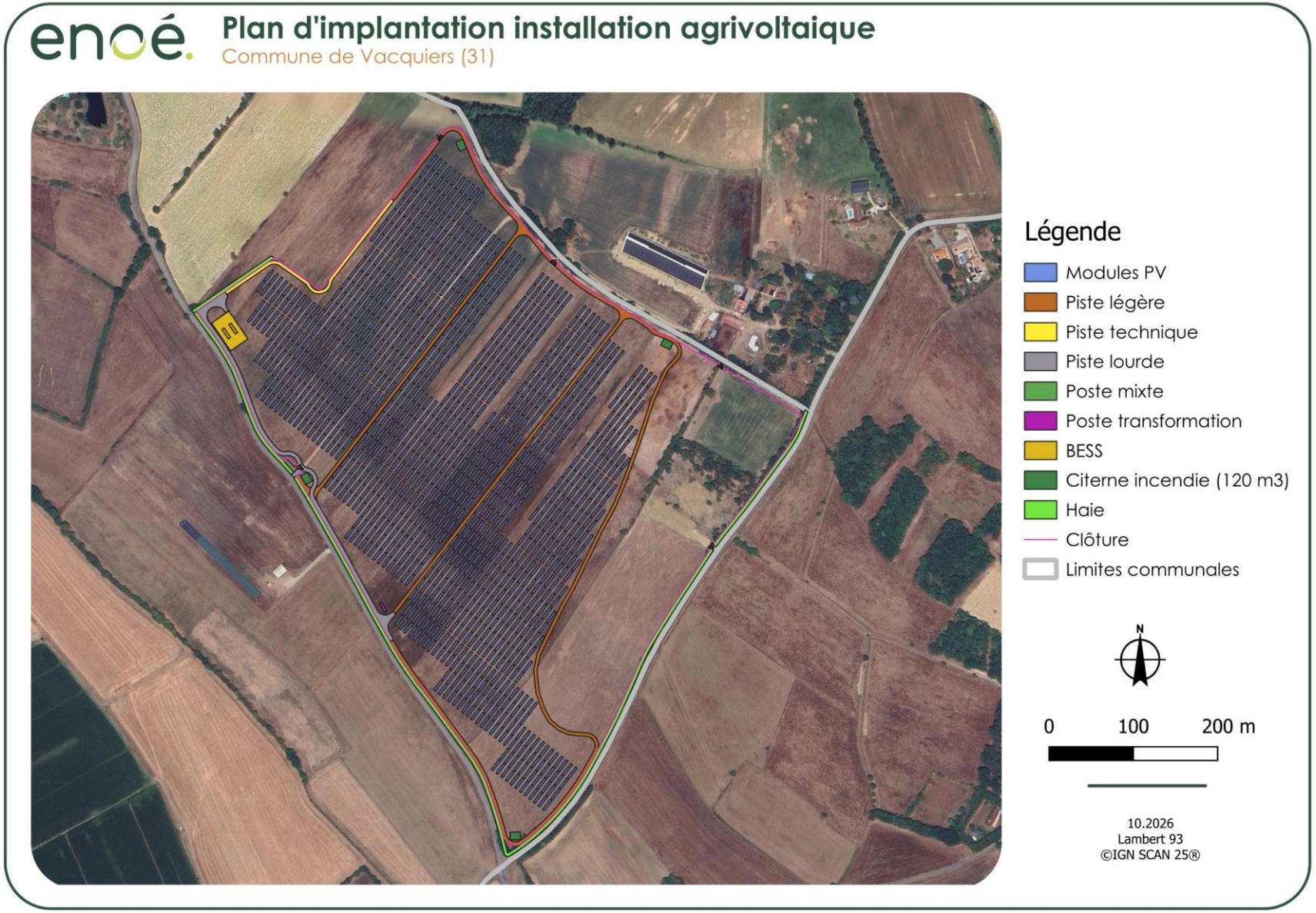
LA MAGDELAINE -SUR-TARN

MONTJOIRE

Personne	Situation / activité	1er contact (2026)	2e contact (2026)	Synthèse des échanges
Laurent FICHOT	Riverain, gîte et pension équestre	01/07 : envoi courrier 03/08 : échange téléphonique	30/09 : rencontre, présentation projet et discussion	Peu de sujet de visibilité depuis son habitation. Souhaite que le projet soit invisible depuis la départementale et que des solutions soient proposées aux riverains pour compenser les impacts de l'implantation du projet. Intéressé par possibilité de mise en œuvre d'une solution d'autoconsommation collective permettant de profiter directement de la production de l'installation avec un tarif préférentiel.
Olivier LAFFORGUE	Propriétaire de la ferme Les Fabres	01/07 : envoi courrier 02/10 : échange téléphonique et mail d'information	06/10 : rencontre, présentation projet et discussion	Peu d'enjeux de visibilité. Pas d'opposition de principe, mais réserves sur l'agrivoltaïsme et son impact sur les campagnes.
Franck VALDEBOUZE	Propriétaire de l'écurie Roc de Belesta	25/09 et 01/10 : messages répondeurs		Echange avec Julie MOUYNET, locataire actuelle des écuries. Pas de position sur le projet, elle quitte l'écurie à la fin de l'année (pas de reprise prévue pour le moment ?) – Tentative contact propriétaire (pas de retour)
Les Toulzas 1		01/07 : envoi courrier		Pas de retour suite envoi courrier
Les Toulzas 2		01/07 : envoi courrier		Pas de retour suite envoi courrier
Ludovic JAMBU	Riverain, rénovation automobile	01/07 : envoi courrier 25/09 : échange téléphonique		Peu de visibilité sur le projet. Rien à redire par rapport au projet agrivoltaïque.
Nicolas SERIE	Riverain, exploitant agricole	01/07 : envoi courrier 05/10 : échange téléphonique	12/10 : rencontre, présentation projet et discussion	Exploitation agricole de l'autre côté de la départementale RD32A. Il est favorable aux projets agrivoltaïques (s'est déjà associé à un projet envisagé sur la commune de Vacquiers). Ne perçoit pas d'impact du projet pour son habitation et exploitation.
Michel GOMEZ	SCI Les 3 Soleils / Secrétaire Adjoint CA 31	01/07 : envoi courrier	06/10 : rencontre, présentation projet et discussion	Peu d'enjeux de visibilité, maison orientée à l'opposé du projet. Intéressé par les solutions de financement participatif et d'autoconsommation collective.

Plan d’implantation

- Puissance : 12,9 MWc
- Surface clôturée : 28,25 ha
- Equipements :
  - 1 postes de transformation
  - 1 poste de livraison mixte
  - 4 citernes incendies de capacité 120 m3
  - 2 containers de stockage batterie (BESS) de 5 MWh
- Pistes :
  - Des pistes lourdes pour acheminement des équipements en phase chantier
  - Des pistes légères et techniques pour la maintenance du site.



Photomontage



Vue projet avant mesures paysagères



Vue projet après mesures paysagères



Photomontage



Vue projet avant mesures paysagères



Vue projet après mesures paysagères



Raccordement prévisionnel

Généralités :

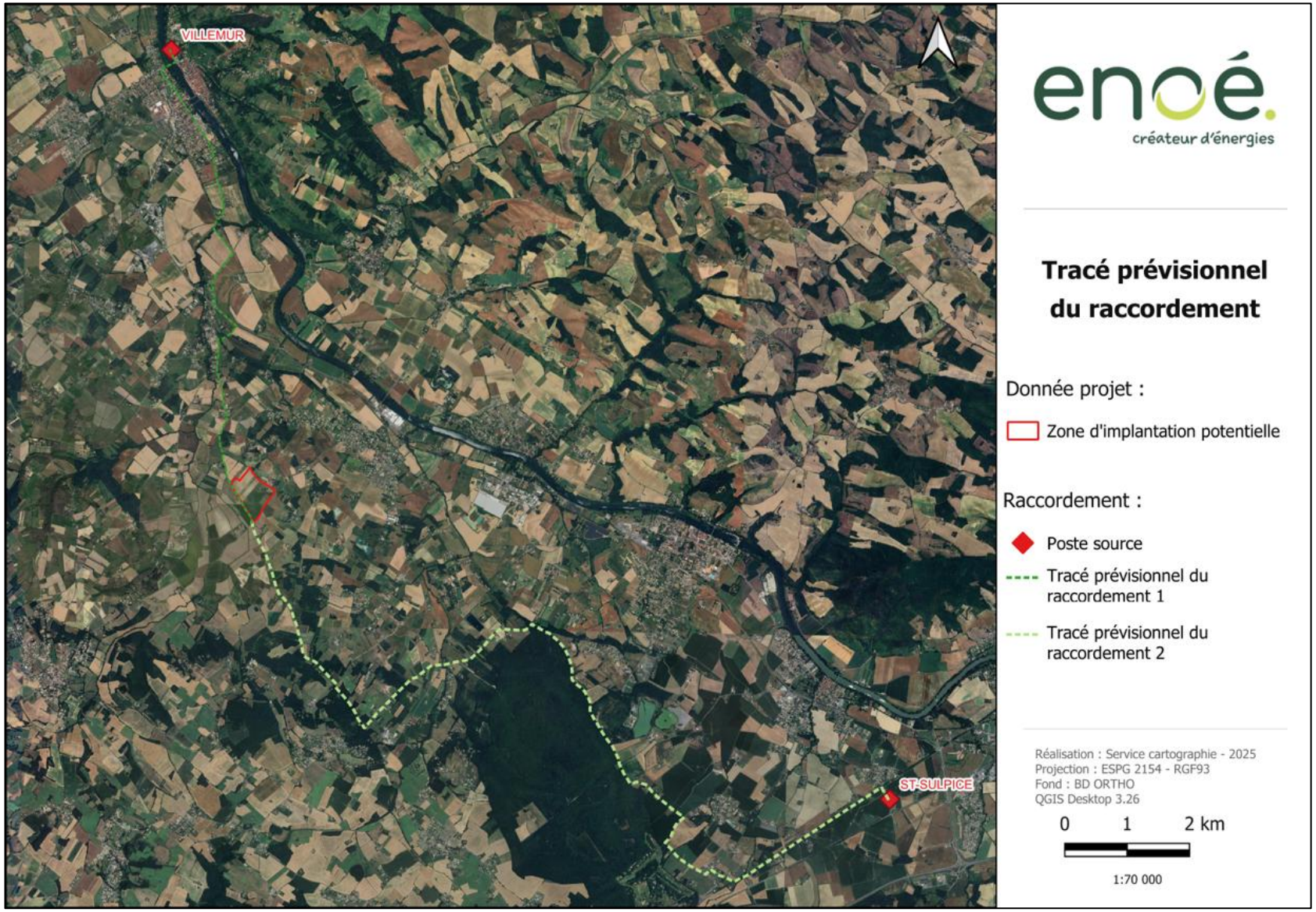
Le tracé prévisionnel du raccordement **est non définitif**

Le raccordement entre le poste de livraison et le poste d'Enedis sera **réalisé en souterrain** et suivra au maximum les principaux axes routiers

Raccordement prévisionnel :

2 postes source ont été identifié :

- Le poste source de VILLEMUR – à 9 km
- Le poste source de ST SULPICE – à 16 km



Communication projet

Supports pour les réunions publiques et permanences d'informations :

- Flyers d'invitations
- Recueils des observations
- Affiches projet
  - Présentation Enoé ; Energie solaire et transition énergétique ; Comment fonctionne un panneau photovoltaïque ? ; Etude d'impact; Le Projet ; Recyclage des Panneaux ; Le saviez-vous ? Chiffres clés ; Agri-PV







Permanence publique d'information le 25 novembre 2026 de 15h à 20h

Salle du Parc à Vacquiers

Prochaines phases du développement

Mars-25

Lancement des inventaires

(étude d'impact environnemental)

Été 2026

Présentation du projet aux riverains

Sept-26

Définition plan masse projet

En tenant compte des enjeux identifiés suite inventaires (faune/flore, paysager, ...)

Nov-26

Finalisation études

Permanence publique d'information

Déc-26

Comité de Projet

Dépôt PC

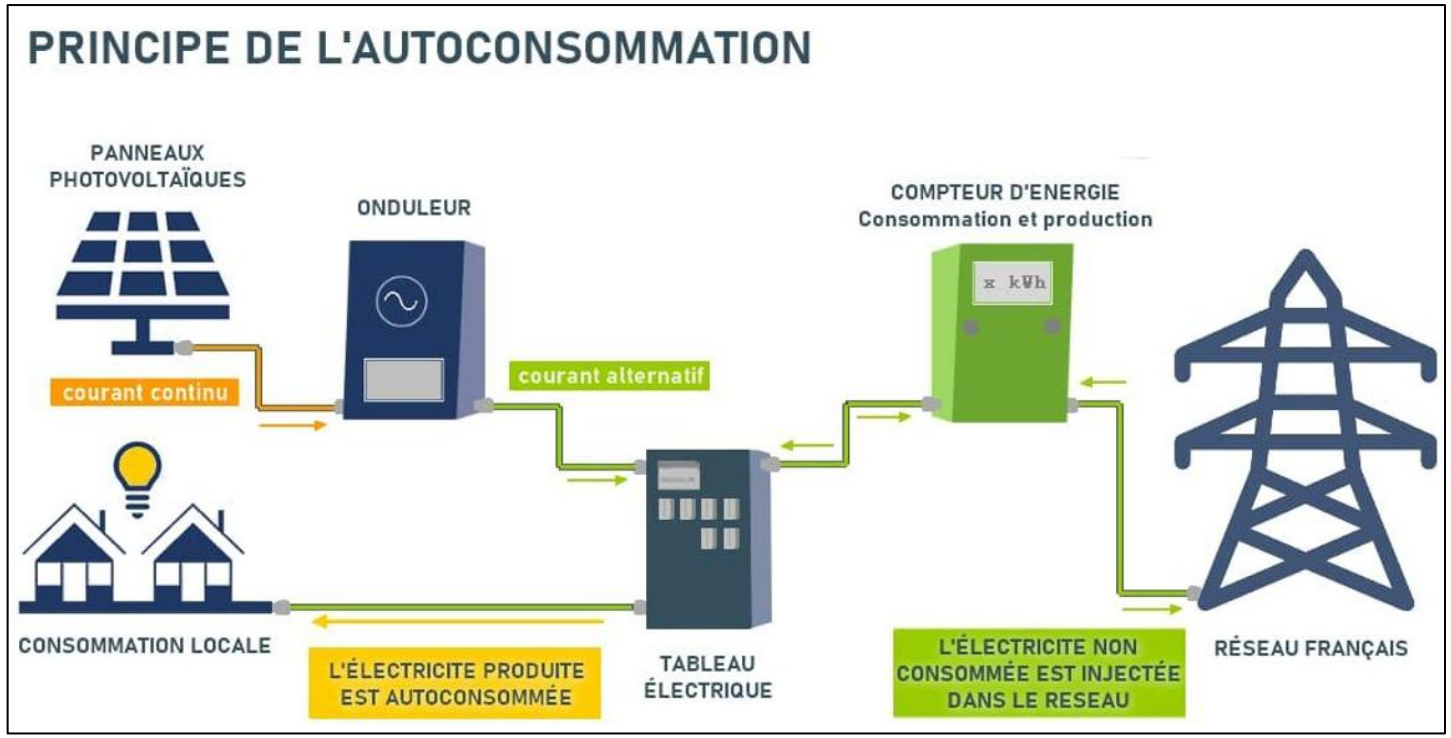
Comité de Projet prévu le 4 décembre 2026 à 14h
Lieu : Mairie de Vacquiers

Partie 3

Partage de la valeur

Autoconsommation collective

Une production locale partagée entre plusieurs consommateurs, grâce au réseau public.



1 La centrale produit

2 Enedis mesure et répartit

3 Les participants consomment leur quote-part locale

- **Le fournisseur habituel reste necessaire**
- **Pas de travaux chez les participants : aucun câble ni compteur supplémentaire**

Autoconsommation collective

L'ACC doit être une composante dimensionnée du projet, pas l'affectation automatique de toute la centrale

Projet solaire
≈ 13 MWc

Production globale du parc

Tranche ACC à définir

- plafond réglementaire applicable
- périmètre géographique
- besoins réels des consommateurs
- articulation avec la vente du solde

Règle générale : réseau Basse Tension, 2 km, puissance cumulée < 5 MW. Des dérogations existent pour les territoires ruraux/périurbains et les projets portés avec les collectivités.

Autoconsommation collective

Les évolutions récentes ouvrent plusieurs scénarios

Le cadre standard reste la référence, mais deux familles de dérogations élargissent le périmètre ou la puissance.

CADRE STANDARD

< 5 MW

2 km maximum

Participants raccordés en basse tension au réseau d'un même gestionnaire.

RURAL / PÉRIURBAIN

10 km

jusqu'à 20 km en rural

Dérogation au critère de distance sur demande motivée. Le plafond de puissance demeure celui du régime applicable.

DÉROGATION COLLECTIVITÉS

< 10 MW

sans critère de distance

Conditions cumulatives : commune ou EPCI participant ; tous les participants exercent une mission de service public ou sont des SEML et filiales ; tous les points sont situés dans le ressort de l'EPCI.

Pour le projet : Possibilité d'étudier le scénario ACC « mixte » < 5 MW.

Financement participatif

Le groupe Enoé énergie, dans sa volonté de **démocratiser les énergies renouvelables**, entend étudier des pistes pour la mise en place d'un financement collectif au projet photovoltaïque :

Parmi celles-ci se trouve le **financement participatif**. Il permettrait aux citoyens d'investir dans ce projet d'envergure pour une durée de 4 ans à un taux avantageux

Nos partenaires

Lendosphere.com

enerfip



Retombées fiscales prévisionnelles (estimatives)

Les centrales agrivoltaïques sont soumises à plusieurs taxes et impôts qui seront perçus par les collectivités locales, notamment :

- **l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).**
  Il concerne les parcs au sol dont la puissance dépasse 100 kWc ;
- **la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)** ;
- **la TFB (Taxe Foncière sur les Bâtis)** qui concerne les surfaces occupées par les locaux techniques du parc au sol ;
- **la Taxe d'aménagement** perçue une fois.

	Commune*	EPCI*	Département*
IFER	**8 300 €/an**	20 700 €/an	12 400 €/an
CFE	**-**	2 200 €/an	-
TFB	**1 690 €/an**	360 €/an	-
Taxe d'aménagement	**15 000 €**	-	9 000 €

Calcul pour une puissance de 13 MWc

Fiscalité & EnR

La répartition de IFER est basée sur les taux suivants :

20% à la commune,
50% à l'EPCI
30% au Département.

Le projet agrivoltaïque présenté pourrait **générer 1 650 000 € d'IFER** sur 40 ans dont environ 330 000 € à destination de la Commune

enoé.
créateur d'énergies

Contact

Robin RAMERO
Chef de Projets
Téléphone : 06 58 72 69 64
Mail : robin.ramero@enoe-energie.fr